



Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

FG/MLG 2021/054

Section SKI FFS 10-242

mardi 23 novembre 2021



DEMANDE DE " CARTE NEIGE " 2021/2022

NOM : PRÉNOM :
 Date de naissance : Téléphone :
 Date de la demande : Email :
 Adresse :
 Commune : Code Postal. :

Pour la première prise de licence : Un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski est à fournir avec la demande. Avec la mention « en compétition » pour les licences « compétiteur ».

Pour un renouvellement : si le certificat a moins de 3 ans, remplir le questionnaire de santé. Sinon, fournir un certificat médical

COMPETITEURS	
Compétiteur Adulte Optimum (CA3)	120,00 €
Compétiteur Jeune Optimum (CJ3)	95,00 €
LOISIRS	
Adulte <i>Médium</i> (LA)	60,00 €
Jeune <i>Médium</i> (LJ)	55,00 €
Famille <i>Médium</i> (FAM)	188,00 €

Dans le cas d'une carte neige famille :

	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
Conjoint :
Enfants :

MODALITÉS PRATIQUES

La demande est à envoyer par email à asthales@aol.com avec copie du virement sur le compte AS section SKI au Crédit Mutuel BIC : CMCIFR2A IBAN : FR76 1027 8060 9400 0266 8584 004

Votre licence vous sera envoyée par mail par la FFS (contacts Frédéric Guilbert Tel 01 82 61 62 59 ou Michel LE GOAS tel 06 80 27 72 54)

L'AS vous recommande d'imprimer votre licence, et de la conserver sur vous lors de la pratique.

AS THALES IDF section ski 10-242 19-21 avenue Morane Saulnier 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

OPTIONS

GARANTIES	Primo	Medium	Optimum
G1 - Responsabilité civile	x	x	x
G2 - Défense / recours	x	x	x
G3 - Frais de secours	x	x	x
G4 - Transport sanitaire	x	x	x
G5-1 - Forfait remontées mécaniques		x	x
G5-2 - Cours de ski souscrits en lien direct avec une école de ski		x	x
G6 - Perte et vol du forfait saison		x	x
G7A - Bris des skis		x	x
G7B - Location des skis			x
G8A - Frais médicaux			x
G8C - Frais médicaux		x	
G9A - Individuelle accident (décès, invalidité, indemnités coma)			x
G9C - Individuelle accident (décès, invalidité, indemnités coma)		x	
G10 - Assistance / rapatriement		x	x

RÉGLEMENTATION

Certificat médical et questionnaire de santé

- **Obtention d'une première licence sportive** : elle est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

- **Renouvellement⁽¹⁾ d'une licence sportive qui permet la participation aux compétitions** organisées par la fédération (licence « Compétiteur ») : présentation d'un certificat médical tous les 3 ans (le certificat médical doit dater de moins d'un an) ; dans l'intervalle, obligation de remplir chaque année le « questionnaire de santé ». **Cas particulier** : le certificat médical est obligatoire tous les ans pour le biathlon.

- **Renouvellement⁽¹⁾ d'une licence sportive « Dirigeant » ou « Loisir »** : présentation d'un certificat médical tous les 20 ans (le certificat médical doit dater de moins d'un an) ; dans l'intervalle, obligation de remplir chaque année le « questionnaire de santé ».

Informations et renseignements complémentaires disponibles sur www.ffs.fr/questionnaire-sante

(1) La période de renouvellement s'entend sans discontinuité d'une année sur l'autre.

ASSURANCES

Sur demande auprès du courtier d'assurances de la FFS, Verspieren : tél. 03.20.65.40.00 ou ffs@verspieren.com, vous pouvez souscrire des garanties d'assurance et d'assistance plus étendues.

Pour connaître l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance que vous avez choisies, consultez notre site internet www.ffs.fr (rubrique « Licence Carte Neige - Garanties d'assurance ») ou reportez-vous au dépliant « Notice d'informations Licence Carte Neige 2020/2021 ». L'intégralité des contrats d'assurance / assistance sont téléchargeables sur www.ffs.fr ou www.ffs.verspieren.com